

Centre de Documentation et d'Information

- Collège des Hautes Vallées -



Tous les élèves et le personnel du collège ont la possibilité de venir au C.D.I.

Même les parents d'élèves !

Karen Bataille, professeur-documentaliste et Myriam Eyermann, aide documentaliste, sont là pour vous accueillir.

Horaires d'ouverture du C.D.I.

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h à 12h et de 13h à 17h
- Mercredi de 8h à 12h

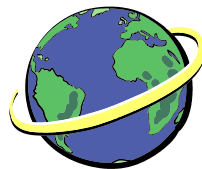


04.92.45.06.07. (accueil du collège)



cdi.0050013m@ac-aix-marseille.fr

Que trouves-tu au C.D.I. ?

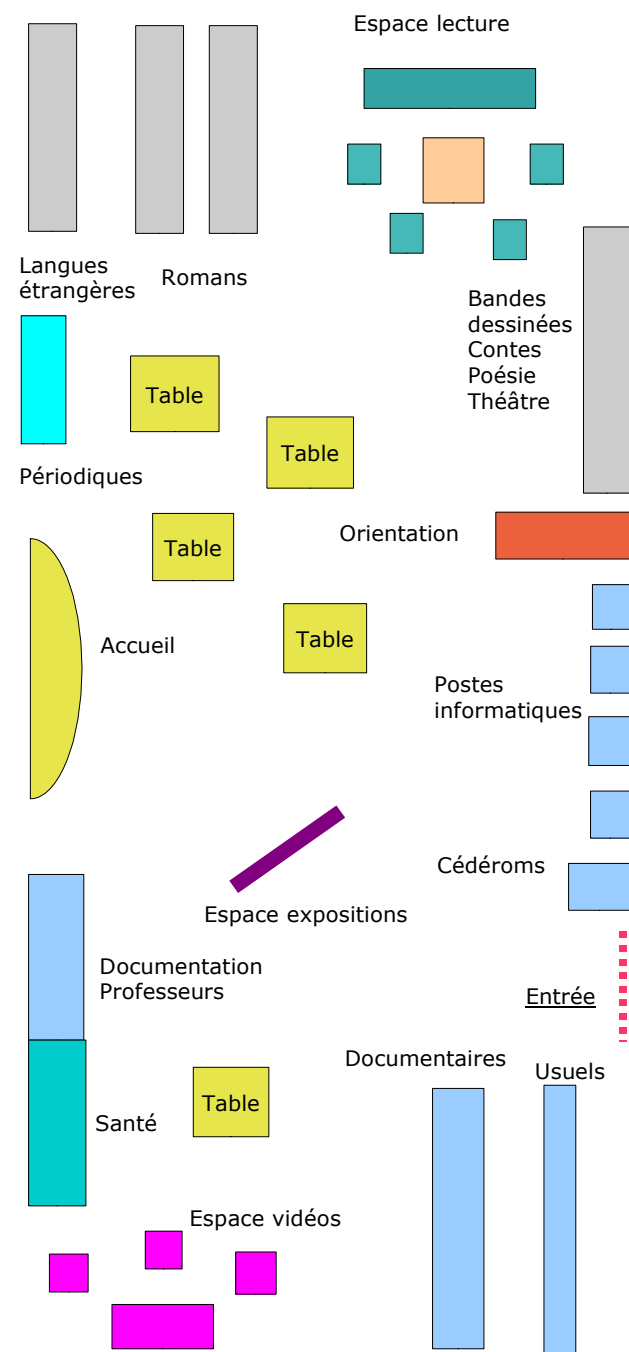


De nombreux documents de toutes sortes...

- ★ DES « FICIONS »
(Romans d'amour, d'aventure, policier, de science fiction... ; Contes ; Poésies ; Pièces de théâtre ; Bandes Dessinées...).
- ★ DES DOCUMENTAIRES
(Philosophie ; Religion ; Sciences économiques ; Linguistique ; Sciences ; techniques ; Arts ; Histoire ; Géographie...).
- ★ DES PERIODIQUES
(Magazines : *Arkéo Junior*, *Virgule*, *Okapi*... ; Journeaux : *Le Dauphiné*, *Les Clés de l'actualité*...).
- ★ DES CEDEROMS (consultables sur place).
- ★ DES VIDEOS (consultables sur place).
- ★ DES DOCUMENTS OFFICIELS.
- ★ DE LA DOCUMENTATION SUR L'ORIENTATION (ONISEP).
- ★ DE LA DOCUMENTATION SUR LA SANTE.
- ★ DE LA DOCUMENTATION SUR LES MANIFESTATIONS DIVERSES.

Plan du C.D.I.

(2^{ème} étage du bâtiment principal)



Règles d'Or

- ➔ Le C.D.I. du collège est un lieu spécialement aménagé pour vous : sachez en profiter !
Mais attention ! Pour que chacun y trouve son compte, il convient d'y respecter certaines règles :



- Le silence permettra à tout le monde de se concentrer, aussi bien sur ses lectures que sur son travail de recherche.
- Le respect des livres (et de tous les documents présents) est bien entendu une règle importante de savoir-vivre.
- Les casques que tu trouveras auprès des ordinateurs sont à manipuler avec précaution.
- A chaque fois que tu viendras au C.D.I., il faudra que tu laisses ton carnet de liaison sur le bureau de la documentaliste. Tu n'oublieras pas de le récupérer en partant !
- De même, il te sera demandé de laisser ton sac sur les emplacements prévus à cet effet à l'entrée du C.D.I. Tu penserás à prendre immédiatement les affaires nécessaires à ton travail avant de t'installer !

Maintenant que vous savez tout cela, il ne vous reste plus qu'à gravir les marches pour venir nous rejoindre !...

Quand peux-tu accéder au C.D.I. ?

Tu peux y venir pendant tes heures de permanence, après t'être inscrit auprès des surveillants.

Pourquoi viens-tu au C.D.I. ?

- Pour lire
- Pour effectuer des recherches documentaires
- Pour faire tes devoirs
- Pour consulter des cédéroms
- Pour faire du traitement de texte
- Pour consulter internet afin de chercher des informations pour tes cours
- Pour visionner une cassette vidéo du collège.

Peux-tu emprunter des documents ?

- ➔ OUI, tu peux emprunter 3 documents pour 2 semaines (exceptés les B.D., les cédéroms, les vidéos qui sont à consulter sur place). Tu dois rapporter ces documents à la date prévue, à l'accueil du C.D.I. En cas de prolongement de la durée du prêt, avertis la documentaliste.

Informatique

- Afin d'utiliser les postes informatiques du C.D.I., tu dois demander l'autorisation à la documentaliste et lui préciser ton sujet de recherche (si tu souhaites consulter internet).
- Ainsi, tu as la possibilité de consulter les cédéroms du C.D.I. ; de faire du traitement de texte ; de consulter la base documentaire « SUPERDOC » qui recense tous les documents présents au C.D.I. ; et de consulter internet.
- Au terme de ton utilisation, tu fermes obligatoirement ta session.
- Pour toute impression d'un document, tu dois demander l'accord de la documentaliste.

